

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 8

VOTANTS : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 9

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MIZOËN**

L'an deux mille vingt-quatre, le trente août, à 17 heures 30, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 23 août 2024

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

MICHEL Bernard, GONON Florence, PINATEL François, PHILIPPE Francine, JOUANNEAU Fanny, JOUANNY Michèle, VINCENT Denise, BERARD Guy

Etaient excusés : GIRAUD Roger, SAUNIER Jean-Marc (pouvoir à VINCENT Denise)

Absent : VENERA Christophe

JOUANNY Michèle a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024/41 : Compte-rendu des délégations consenties au Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal du 8 juillet 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Engagement du personnel temporaire (accroissement saisonnier d'activité) :

- CAPUTO Raffaëla : du 1^{er} au 31 août 2024 à temps complet (avenant),
- VENERA Maylys : du 8 au 19 juillet 2024 à temps complet,
- JOUANNY Théa : du 22 juillet au 2 août 2024 à temps complet,
- CHAPARD Jules : du 5 au 16 août 2024 à temps complet,
- SPONAR Louis : du 19 au 30 août 2024 à temps complet,

Décision du 17 juin 2024 : acceptation du devis de l'entreprise CATCHPOLE SAM pour le sablage du bardage de la bibliothèque. Montant du devis : 6 530,00 € TTC.

Décision du 18 juillet 2024 : acceptation du devis de l'entreprise France DENEIGEMENT pour la fourniture de sable et mélange à béton. Montant du devis : 1 357,88 € TTC.

Décision du 5 août 2024 : acceptation du devis de l'entreprise GAP MATERIEL pour la réparation du GENIE. Montant du devis : 2 785,01 € TTC.

Décision du 8 août 2024 : acceptation du devis de l'entreprise ELECTRICITE TROUILLOUX pour la mise aux normes électrique des bâtiments publics suite au contrôle périodique réglementaire des ERP. Montant du devis : 2 698,80 € TTC.

Décision du 8 août 2024 : acceptation du devis de l'entreprise ELECTRICITE TROUILLOUX pour la mise aux normes électrique de l'église suite au contrôle périodique réglementaire des ERP. Montant du devis : 3 018,00 € TTC.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,
Bernard MICHEL



Date de dépôt en Préfecture : **02 SEP. 2024**
Date de publication :